

OBJECTIFS de la formation

- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

QUAND PUIS-JE SUIVRE LA FORMATION ?

La formation peut être suivie trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE

- ENSEIGNEMENT**
- La formation dure 7 heures, quel que soit le nombre d'élèves.
 - La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité.
 - La formation est composée d'une séquence théorique et de deux séquences pratiques (hors circulation et en circulation).
 - La séquence en circulation comprend des phases d'écoutes pédagogiques et s'effectue avec un maximum de quatre élèves.



LA FORMATION de 7 heures

LE PROGRAMME DE FORMATION		CONTENU
SÉQUENCES	DURÉE	INTITULÉ

Séquence 1	2 h	Théorie	<ul style="list-style-type: none">• Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.• Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes.• Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse.• Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection.• Conduite et produits psychoactifs.
Séquence 2	2 h	Maniabilité hors circulation	<ul style="list-style-type: none">• S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.• Explications et travail sur :<ul style="list-style-type: none">• les situations de changements de direction à droite et à gauche,• le freinage,• les techniques d'inclinaison.
Séquence 3	3 h	Circulation et clôture de la formation	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation d'un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action : chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.• Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.

ATTENTION DE SERVICES LA FORMATION REQUIERT POUR LES TITULAIRES DE LA CATEGORIE A2 DE PAS AU MOINS 2 ANS

Cette attestation est délivrée en application de l'article 66 (renvoi de novembre 2012).

Nom de l'organisme :

N° SIREN ou SIRET :

Adresse :

Date et lieu de délivrance de l'agrement professionnel :

Attesté par :

Nom des bénéficiaires :

Prénoms :

Voies de :

Adresse :

Date de création du permis A2 :

à valoir :

La durée de la formation pratique requise pour l'obtention de la catégorie A par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans, est de 7 heures de formation pratique.

Signature du bénéficiaire de la formation :

Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation et agencé la durée de l'agrement :

Attestation n° :

Année d'obtention :

Année de la dernière attestation en date antérieure à celle-ci :

Année de la dernière attestation en date postérieure à celle-ci :

